

Annonces du président de la République sur la PAC 2014-2020

Le 2 octobre au Sommet de l'Élevage, M. Hollande s'est exprimé sur les grandes lignes de la réforme de la PAC.

Après avoir rappelé l'importance de l'élevage pour la France, au niveau économique, social et territorial, il a annoncé les différentes mesures prises « en faveur de l'élevage et de l'emploi » :

- Concernant le couplage, l'enveloppe actuelle est maintenue pour les vaches allaitantes, ovins, caprins, lait de montagne et veaux sous la mère. La marge restante (100 M€) sera réservée à la production laitière et à l'engraissement.
- Surdotation des 52 premiers hectares des exploitations mise en place progressivement sur quatre ans pour atteindre 20 % de l'enveloppe du premier pilier en 2018 (avec transparence des GAEC).
- L'ICHN est revalorisé de 15 % dès 2014 en montagne, piémont et zones défavorisées simples, avec une fusion de la PHAE dans l'ICHN.
- Convergence des aides à 70 % en 2019 (pertes liées à la convergence plafonnées à hauteur de 30 %).
- 30 % de verdissement proportionnel
- Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs au travers du premier pilier est renforcé de 100 M€.
- Les crédits destinés aux mesures agroenvironnementales (MAE) et à l'agriculture biologique sont doublés

Pour la FNEC, ces différents dispositifs seront globalement favorables aux éleveurs de chèvres, même si une convergence plus ambitieuse et un paiement redistributif de 30% du premier pilier auraient permis un rééquilibrage plus fort vers les exploitations caprines.
